

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2023

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc. ¹

Montréal, le 8 avril 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n^o 129449

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Ville de Montréal	129 717	122 450
Subventions fédérales	82 945	77 768
Subventions provinciales - autres	63 785	49 099
Sport et loisir de l'Île de Montréal	6 405	8 144
Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs	<u>120 972</u>	<u>169 207</u>
	403 824	426 668
Autofinancement		
Inscriptions	421 196	229 909
Cotisations	9 253	6 603
Location de salles	96 889	67 363
Autres	11 985	2 009
Commandites	-	1 165
Dons	23 650	29 165
Intérêts	<u>21 534</u>	<u>5 035</u>
	<u>584 507</u>	<u>341 249</u>
	<u>988 331</u>	<u>767 917</u>
CHARGES		
Salaires, commissions et charges sociales	598 960	512 190
Activités et frais	58 873	36 550
Contractuels	58 390	56 235
Frais de bureau	6 019	3 354
Télécommunications	4 506	4 414
Frais d'enregistrement et frais bancaires	3 616	2 799
Honoraires professionnels	34 106	5 935
Assurances	1 043	600
Formations	389	1 901
Publicité et promotion	1 053	5 236
Amortissements	<u>162</u>	<u>-</u>
	<u>767 117</u>	<u>629 214</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LE POSTE SUIVANT	<u>221 214</u>	<u>138 703</u>
Subvention salariale d'urgence	-	27 574
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>221 214</u>	<u>166 277</u>

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023			2022
	Investi en immobi- lisations \$	Non affecté \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	-	533 287	533 287	367 010
Excédent des produits sur les charges	(162)	221 376	221 214	166 277
Acquisition d'immobilisations	2 098	(2 098)	-	-
SOLDE À LA FIN	1 936	752 565	754 501	533 287

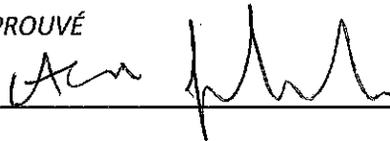
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	909 903	715 175
Débiteurs (note 3)	10 845	42 846
Frais payés d'avance	742	-
	<u>921 490</u>	<u>758 021</u>
IMMOBILISATIONS (note 4)	1 936	-
	<u>923 426</u>	<u>758 021</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	78 941	49 612
Produits perçus d'avance	-	52 400
Subventions reportées	49 984	82 722
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	40 000	40 000
	<u>168 925</u>	<u>224 734</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ	1 936	-
	<u>752 565</u>	<u>533 287</u>
	<u>754 501</u>	<u>533 287</u>
	<u>923 426</u>	<u>758 021</u>

APPROUVÉ







ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	221 214	166 277
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	162	-
	<u>221 376</u>	<u>166 277</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	32 001	(8 664)
Frais payés d'avance	(742)	1 170
Créditeurs	29 329	9 850
Subventions reportées	(32 738)	66 722
Produits perçus d'avance	(52 400)	13 349
	<u>(24 550)</u>	<u>82 427</u>
Augmentation de la trésorerie liée aux activités de fonctionnement	196 826	248 704
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(2 098)	-
Diminution de la trésorerie liée aux activités d'investissement	(2 098)	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	194 728	248 704
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>715 175</u>	<u>466 471</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>909 903</u>	<u>715 175</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2023

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC a été constituée le 1^{er} octobre 1992 selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

L'association a pour mission de multiplier les interactions sociales entre les gens qui vivent, travaillent ou étudient dans le quartier Milton-Parc. Par le sport, le loisir, l'éducation populaire et l'organisation d'événements communautaires, l'association vise à valoriser le dynamisme du quartier, à renforcer son identité et à le faire rayonner.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Activités annuelles, camps de jour d'été et location de salles

Les produits d'activités annuelles, de camps de jour d'été et de location de salles sont inscrits lorsque l'activité a eu lieu et que les services sont rendus.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2023

3- DÉBITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Subvention à recevoir	-	42 569
Produits de ventes et autres	10 845	277
	<u>10 845</u>	<u>42 846</u>

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipements informatiques	2 098	162	1 936	-
	<u>2 098</u>	<u>162</u>	<u>1 936</u>	<u>-</u>

5- CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Fournisseurs	27 051	6 166
Taxes à la consommation	48 702	40 237
Sommes à remettre à l'État	3 188	3 209
	<u>78 941</u>	<u>49 612</u>

6- DETTE À LONG TERME

	2023	2022
	\$	\$
Prêt de 40 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 avec la possibilité d'effectuer des versements en capital.	40 000	40 000
Si un montant de 30 000 \$ est remboursé d'ici le 31 décembre 2023, le prêt sera réputé payé en totalité.	40 000	40 000
Si le solde du prêt est de plus de 10 000 \$ au 1er janvier 2024, un choix est offert entre établir les modalités de remboursement sur 36 mois (capital+ intérêts) ou garder le prêt avec la modalité des intérêts seulement. Le taux d'intérêt sera alors de 5 %. Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.	40 000	40 000
Portion échéant à court terme	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2023

7- ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'association a conclu une convention d'aide financière (PAF-SLC et activités d'accueil, de surveillance et de gestion des locaux) avec la Ville de Montréal dans lesquelles la Ville prête certaines installations et matériel à l'association. Ces installations et matériel doivent être utilisés pour mener à bien les activités de l'association en conformité avec le plan d'action approuvé et la programmation. Conformément aux ententes, la Ville va verser à l'association une contribution de 116 400 \$. La convention est d'une durée de deux (2) ans, débutant le 1er juillet 2023 et se terminant le 30 juin 2025.

8- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques:

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit sur les débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé au risque de liquidité eu égard à ses créditeurs et sa dette à long terme.

9- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.